

# RENSEIGNEMENTS SUR LES TÉMOINS

## CONDITIONS À REMPLIR

- Les témoins doivent être âgés d'au moins 18 ans (article 37 du code civil)
- Les témoins devront être 2 au minimum et 4 au maximum.
- La présence des témoins est obligatoire lors de la cérémonie du mariage

**Attention** : Toute modification dans la liste des témoins devra impérativement être communiquée au service état civil de la mairie au moins une semaine avant le mariage

## PIÈCES À FOURNIR

- La photocopie recto-verso lisible des pièces d'identité des témoins
- Si le nom d'épouse ou d'usage ne figure pas sur la pièce d'identité, fournir le livret de famille de la personne concernée.

NOM	Prénoms	Profession	Adresse complète

## DOSSIER DE MARIAGE

### CONDITIONS POUR SE MARIER

Deux personnes, de sexe différent ou de même sexe, même si elles ne sont pas de nationalité française, peuvent se marier, à condition :

- d'être âgées d'au moins 18 ans,
- de n'avoir aucun lien de proche parenté ou d'alliance avec le futur conjoint,
- de ne pas être mariées en France ou à l'étranger.

### La célébration du mariage sur la commune est possible si :

- l'un des futurs époux y est domicilié,
- l'un des futurs époux y détient une résidence continue établie depuis plus d'un mois,
- l'un des parents de l'un des futurs époux y est domicilié.

### DATE DE CÉLÉBRATION DU MARIAGE

Une réservation de date peut être faite à la mairie ou par téléphone mais la date de mariage ne sera définitive qu'une fois le projet de mariage signé auprès du service état-civil par les deux futurs époux.

### ÉTAPES DE VALIDATION DU DOSSIER DE MARIAGE

1 - Le **retrait du dossier** de mariage se fait à la mairie ou est à télécharger en ligne sur le site internet de la ville [lechambon.fr](http://lechambon.fr)

2 - Le **dépôt du dossier** de mariage se fait à la mairie ou par mail à l'adresse : [etatcivil@lechambon.fr](mailto:etatcivil@lechambon.fr)

**Attention : aucun dossier incomplet ne sera accepté**

Si le dossier est complet, le service des mariages prendra contact avec vous afin de convenir d'un rendez-vous pour la signature du projet de mariage.

3 - La **signature** du projet de mariage se fait à la mairie sur rendez-vous au service état civil (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h) en présence des deux futur(e)s époux/épouses et **au moins 3 mois avant la date** de la célébration sous peine d'annulation de la réservation de la date.

# PROJET DE MARIAGE

Mariage souhaité le : \_\_\_\_\_

**ATTENTION : LA DATE DE MARIAGE NE SERA DÉFINITIVE QU'UNE FOIS LE PROJET DE MARIAGE SIGNÉ**

**ATTENTION : le nom figurant dans la 1<sup>ère</sup> case (ÉPOUX(SE)1) sera celui qui apparaîtra en 1<sup>ère</sup> position dans l'acte de mariage et dans le livret de famille.**

LES EPOUX		
	ÉPOUX(SE)1	ÉPOUX(SE)2
NOM		
Prénoms		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Nationalité		
Profession		
Situation matrimoniale	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve)	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve)
Adresse complète		
Numéro de téléphone		
Adresse mail		
LES PARENTS		
	PÈRE DE L'ÉPOUX(SE)1	PÈRE DE L'ÉPOUX(SE)2
NOM et Prénoms		
Décédé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Profession		
Adresse complète		
	MÈRE DE L'ÉPOUX(SE)1	MÈRE DE L'ÉPOUX(SE)2
NOM et Prénoms		
Décédée	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Profession		
Adresse complète		

- Contrat de mariage  Oui  Non

Si oui fournir l'originale de l'attestation du notaire

- Enfants en commun  Oui  Non

Si oui fournir le livret de famille et la copie intégrale de l'acte de naissance de **moins de 3 mois** de tous les enfants

- Echange d'alliances lors de la cérémonie  Oui  Non

- Souhaitez-vous que le mariage paraisse dans la presse ?  Oui  Non

Les futurs époux(ses) certifient de l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche

Le \_\_\_\_\_ Signatures des futur(e)s époux(ses)

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR ÉPOUX(SE)1

Article 361 de l'IGREC – Articles 74, 165, 166, 191 du Code Civil

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

## ATTESTE SUR L'HONNEUR

avoir mon domicile sis (adresse complète) : \_\_\_\_\_

depuis le \_\_\_\_\_

avoir ma résidence sis (adresse complète) : \_\_\_\_\_

depuis le \_\_\_\_\_

avoir des liens durables avec la commune via un parent (père et/ou mère), domicilié : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR ÉPOUX(SE)2

Article 361 de l'IGREC – Articles 74, 165, 166, 191 du Code Civil

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

## ATTESTE SUR L'HONNEUR

avoir mon domicile sis (adresse complète) : \_\_\_\_\_

depuis le \_\_\_\_\_

avoir ma résidence sis (adresse complète) : \_\_\_\_\_

depuis le \_\_\_\_\_

avoir des liens durables avec la commune via un parent (père et/ou mère), domicilié : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature

ATTENTION : en application de l'article 441-7 du Code Pénal, sera puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originellement sincère.